

L'APOLLINAIROIS



VOL. 29 / NO 5 / février 2022

Date de tombée : 16 février 2022

Prochaine parution : 1^{er} mars 2022

INDEX

- 2 : Mot du maire
- 3 : Mot d'Urbain
- 4 : Dérogations mineures – Regroupement des jeunes de Lotbinière
- 5 : Bibliothèque au Jardin des livres
- 6 : Remerciements – Dates de parution du journal – Paiement des taxes
- 7 : Publicité gratuite – Règl. sur les animaux – Neige sur les bornes-fontaines – Prix du patrimoine

- 8 : Arrivage de produits et matières reçus à l'Éco-Centre – Local à louer
- 9 : Toilettes et poubelles – Récupération de plastique agricole – L'Entraide
- 10 : Fermières – Le Marchand de Lunettes – Express vers Sainte-Foy
- 11 : Équipe pastorale – FADOQ – Épinglettes
- 12-15 : Procès-verbaux de décembre et janvier
- 15 : Matières recyclables – Disposer des cendres
- 16 : Coordonnées

PROCHAINE COLLECTE DU BAC BRUN (compostage) : Semaine du 21 février

N'hésitez pas à utiliser nos installations hivernales : glissades, patinoires, anneau de glace, sentier pédestre et piste de ski de fond.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

Mot du maire



Bonjour cher concitoyen, chère concitoyenne,

En ce début d'année, je désire tout d'abord vous souhaiter une belle année 2022, que la santé soit au rendez-vous et que le bonheur fasse partie de votre quotidien!

Le 13 décembre dernier, le conseil municipal a adopté son budget 2022. Il s'agit d'un budget équilibré qui s'élèvera à 11 008 035 \$ et qui permettra de bonifier les différentes sphères de la Municipalité. Nous avons pris soin d'analyser les besoins et les dépenses pour 2022 dans le souci de respecter la capacité de payer des citoyens. Ainsi, nous sommes fiers d'annoncer une faible hausse du compte de taxes, demeurant sous l'inflation. Pour le secteur rural, la hausse est de 0,71 % et de 0,96 % pour le secteur urbain. En prenant l'exemple d'une maison évaluée à 255 269 \$, la hausse sera de 13,94 \$, tandis qu'elle se chiffrera à 23,23 \$ pour un résident du secteur urbain.

Ce budget nous permet également d'annoncer des investissements de 4M\$ en immobilisations, qui seront notamment utilisés pour la construction d'un nouveau jeu d'eau, l'ajout de pistes multifonctionnelles, la réfection des rues Principale, Masse, Rousseau et Industrielle, ainsi que pour la poursuite du pavage des routes. Pour revenir au jeu d'eau, celui-ci remplacera le jeu d'eau qui a été détruit pour faire place à la patinoire couverte et réfrigérée. Ayant pris en compte les commentaires et suggestions des citoyens, le nouveau jeu d'eau sera bonifié et agrandi pour plaire aux plus petits comme aux plus grands. Enfin, son emplacement demeurera au parc de la rue Terry-Fox.

Chaque hiver, les sentiers pédestres en forêt et la piste de ski de fond sont fortement utilisés. Année après année, leur popularité ne se dément pas. Ces parcours sont possibles grâce à la générosité des propriétaires terriens qui nous laissent gracieusement passer sur leurs terres. Nous sollicitons donc votre collaboration habituelle pour respecter la nature et ces propriétés privées en demeurant dans les sentiers et en ne jetant aucun déchet au sol. La Municipalité a d'ailleurs augmenté le nombre de poubelles sur les différents parcours. De plus, pour la portion qui débute au rang Bois-Joly, le propriétaire demande de respecter sa piste de fatbike. Nous avons donc convenu avec le propriétaire de séparer le sentier en deux. Dorénavant, nous demandons aux piétons qui empruntent cette section de marcher dans la voie de gauche pour ne pas briser la piste de fatbike qui se trouve à droite. De nouvelles affiches ont été installées en ce sens, merci de respecter cette nouvelle consigne. Enfin, je désire remercier personnellement l'ensemble des propriétaires qui nous laissent passer sur leurs terres, soit : Développement 4 Côté, la famille Fortier, Développement Saint-Apollinaire, la famille Cayer, M. Bruno Charest, M. Jean-Guy Laflamme, Mme Suzanne Laflamme ainsi que M. Gaston Grondin.

Enfin, j'ai le regret de vous annoncer que, en raison des mesures sanitaires en vigueur, nous nous voyons dans l'obligation d'annuler la fête des neiges 2022. Toutefois, la 1^{re} édition du Défi Lotbinière NAHAK est maintenue et aura lieu les 12 et 13 février prochains. Ce défi consiste en une course de chiens de traîneaux. Nous vous invitons à venir encourager les différentes équipes. Le point de départ du parcours se fera sur les terrains municipaux de la rue des Vignes. Surveillez notre page Facebook pour plus de détails sur l'événement.

Votre maire,
Jonathan Moreau

LE MOT D'URBAIN

Service de l'urbanisme

DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Allez directement sur le site internet de la Municipalité : www.st-apollinaire.com

À l'onglet services / urbanisme : Cliquez sur cette icône

PERMIS EN LIGNE - URBANISME

Ou encore par le biais de : 

Allez consulter la liste des demandes de permis disponibles

Types des demandes de permis et certificats	novembre	décembre	cumulatif
Agrandissement – Bâtiment complémentaire	0	0	5
Agrandissement – Bâtiment principal	1	0	20
Autorisation – Abattage d'arbre	1	0	21
Autorisation – Camion restaurant	0	0	11
Autorisation – Changement d'usage	1	2	13
Autorisation – chenil	0	0	3
Autorisation – Déboisement	2	0	2
Autorisation – Démolition	0	1	12
Autorisation – Enseigne	1	0	10
Autorisation – Remblai/Déblai	0	0	1
Autre construction complémentaire	0	0	1
Branchemet	1	4	125
Clôture et muret de soutènement	0	0	50
Construction bâtiment complémentaire	5	6	118
Construction bâtiment principal	3	3	147
Installation septique	5	1	56
Licence de chien	0	0	9
Patio, galerie, terrasse	0	0	38
Terrasse commerciale	0	0	1
Piscine	1	0	91
Puits	4	0	20
Transformation et réparation	8	3	89
Lotissement	0	3	16
Total	33	23	859

Bonne et heureuse
année!



Pour joindre mes collègues du service
d'urbanisme : 418 881-3996

Poste 224 : Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement

Poste 235 : Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint

Poste 229 : Cathy Bergeron, directrice générale adjointe et responsable du service d'urbanisme

Votre ami, Urbain Fleury

Pour l'année 2021 :

- 145 permis de construction de bâtiment principal résidentiel ont été délivrés pour l'ajout de 189 logements.
- 4 permis de construction de bâtiment principal non résidentiel ont été délivrés.

www.st-apollinaire.com

DÉROGATIONS MINEURES ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES EN CONTEXTE D'URGENCE SANITAIRE

Pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue.

Cependant, le conseil a décidé que la procédure serait continuée (résolution no 18226-06-2020). Dans ce cas, la procédure doit être remplacée par une **consultation écrite** d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public publié sur le site internet de la Municipalité et affichée au bureau municipal.

Voici les étapes de cette consultation écrite :

1. Publication d'un avis public pour un dossier de dérogation mineure ou de modification réglementaire en conformité avec la loi, expliquant notamment la nature de la demande ou le projet, leurs portées et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à ces demandes.
2. Les commentaires écrits pourront être transmis à Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, par courrier au 11 , rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0 ou par courriel à cathy.bergeron@st-apollinaire.com, au plus tard 15 jours après la publication de l'avis public.
3. Une fois le délai expiré pour soumettre les commentaires, le conseil prendra connaissance de ces commentaires.
4. Pour chaque projet de modification réglementaire, des consultations écrites seront publiées sur le site internet de la Municipalité.
5. Adoption d'une résolution par le conseil aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure ou pour poursuivre le processus de modification réglementaire.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

FÉVRIER 2022

**3 MAISONS DE JEUNES POUR
TOUS LES ADOLESCENTS DE
12 À 17 ANS DE LA MRC DE
LOTBINIÈRE**

**POINTS DE SERVICE :
DOSQUET - ISSOUDUN - ST-GILLES**



www.rjlotbiniere.com

**PAR LES JEUNES
POUR LES JEUNES
AVEC LES JEUNES**



418 728-4665

rjlotbiniere

rjlotbiniere

Regroupement des jeunes de Lotbinière

La bibliothèque Au Jardin des livres vous informe!



Des animations virtuelles pour le mois de février!



- 4 films par Internet / accessibles pendant 7 jours
- Présentation vidéo des réalisateurs

Conférence voyage par internet

20 au 26 février 2022

Le **festival international du Voyage** est un événement par Internet qui présente des films et des conférences de voyage réalisés par des voyageurs de la francophonie (Canada, France, Belgique et Suisse).

L'événement est organisé en collaboration avec ABM (abm.fr), un partenaire de France ayant des antennes en Belgique et en Suisse.

Gratuit pour les abonnés de la bibliothèque



Clientèle cible : 5-8 ans

Spectacle sur l'acceptation de la différence

Auteure : Lilà Paquette Mourmant / une comédienne

Durée : 40 minutes

Interactions et participation du public

SPECTACLE EN LIGNE POUR LES ENFANTS

Jangal l'exploratrice en Amourzonie

Jangal est une exploratrice passionnée et « amoureuse » des animaux et de la nature! Un jour, elle reçoit une mission bien particulière...

Aidée de Achalmawapa le paresseux, son fidèle compagnon, elle se rend en Amazonie où elle rencontre sur sa route de drôles d'animaux, dont Pépito Sanchez, le serpent amoureux et Atousse, le petit poisson au cœur brisé.

Gratuit pour les abonnés de la bibliothèque

À partir du 12 février 2022

Vidéo disponible pendant 21 jours

NOS HEURES D'OUVERTURE

Mardi : 13 h 30 à 20 h 30

Mercredi : 9 h à 11 h et 13 h 30 à 17 h 30

Jeudi : 15 h 30 à 20 h 30

Samedi : 9 h à 12 h

Dimanche : 9 h à 12 h



Suivez-nous sur Facebook Bibliothèque Au Jardin des livres pour connaître nos nouveautés!

Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

REMERCIEMENTS

« S'unir pour réussir » à offrir des services de loisirs!

La Municipalité désire remercier sincèrement les propriétaires qui permettent aux citoyens d'utiliser leur terre afin de pratiquer des activités hivernales en forêt. Grâce à eux, nous pouvons offrir à la population une piste de marche en forêt, un tracé de ski de fond et bientôt une piste de raquette. Voici la liste des généreux propriétaires :

- Développement 4 Côté (Sébastien, Stéphane, Christian et Jonathan)
- La famille Fortier (Cécile, Paule, Solange et Yves)
- Développement Saint-Apollinaire
- La famille Cayer (Clément, Jérôme et Rémy)
- Bruno Charest
- Suzanne Laflamme
- Jean-Guy Laflamme
- Gaston Grondin

MERCI!

PARUTION DU JOURNAL ANNÉE 2022

MOIS	DATE DE TOMBÉE	DATE DE PARUTION
MARS	16 février	1 ^{er} mars
AVRIL	23 mars	5 avril
MAI	20 avril	3 mai
JUIN	25 mai	7 juin
JUILLET	22 juin	5 juillet
AOÛT	---	Pas de parution
SEPTEMBRE	24 août	6 septembre
OCTOBRE	21 septembre	4 octobre
NOVEMBRE	26 octobre	8 novembre
DÉCEMBRE	23 novembre	6 décembre

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

La plateforme **VOILÀ!** vous permet, entre autres, de visualiser votre compte de taxes électroniquement. Par contre, lorsque vous vous inscrivez au compte de taxes en ligne, vous ne le recevez plus par la poste. Pour vous inscrire, aller sur notre site internet : www.st-apollinaire.com, cliquer sur l'onglet  Voilà!

Vous pouvez également payer votre compte de taxes par internet. Voici la liste des institutions financières avec lesquelles vous pouvez le faire :

Desjardins - Banque de Toronto Dominion - Banque Royale - Banque Nationale - Banque de Montréal et Banque Scotia.

Le n° de référence correspond au numéro de matricule composé de la lettre F suivie de 16 chiffres.

EXEMPLE : F1234 56 7890 00 0000

Il vous est également possible :

- de nous poster vos chèques au 11, rue Industrielle;
- de payer directement au bureau municipal, en argent, chèque ou débit (lors de la réouverture des bureaux);
- de vous inscrire aux prélèvements automatiques (le formulaire est disponible au bureau municipal et sur le site internet : www.st-apollinaire.com, y joindre un spécimen de chèque).

Un compte de taxes d'un montant de plus de 300 \$ est payable en 4 versements :

28 février, 31 mai, 31 août et 30 novembre

Pour toute information supplémentaire, téléphonez au 418 881-3996, poste 225.

PUBLICITÉ GRATUITE COMMERCES ET INDUSTRIES DE SAINT-APOLLINAIRE

Vous avez une entreprise située sur le territoire de Saint-Apollinaire et vous désirez vous faire connaître?

Il vous est possible d'avoir une publicité **gratuite** au verso de notre journal. Une page 8 ½ X 11 en couleur, mais **une seule et unique fois**.

Pour information ou pour réserver votre mois pour votre publicité, communiquez avec Manon Côté au 418 881-3996, poste 233 ou par courriel à : manon.cote@st-apollinaire.com.

Nous pouvons faire la publicité pour vous gratuitement.

Sont encore disponibles les mois de : **mars, avril, mai, juillet, septembre, octobre, novembre et décembre**.

Réservez votre place!



EXTRAITS DU RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX

- Il est interdit de garder plus de 3 animaux domestiques, non prohibés par une autre disposition du présent règlement, dans une unité d'occupation, incluant ses dépendances.
- Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.
- Le gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit, avant le 1^{er} janvier de l'année qui suit l'acquisition d'un chien, obtenir une licence pour ce chien. La licence est payable en un seul versement et est valide pour toute la vie du chien. Cette licence est inaccessible et non remboursable.
- La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 20 \$ pour un premier chien. Pour un deuxième chien, à la même unité d'occupation que le premier, la somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 25 \$. Cette somme n'est ni divisible ni remboursable.

NEIGE SUR LES BORNES-FONTAINES

SELON LE RÈGLEMENT NO 718-2013...

Constitue une nuisance et est strictement interdit de jeter, souffler ou déposer de la neige ou de permettre que soit déposée de la neige sur les bornes-fontaines de la Municipalité.

Le directeur du service des travaux publics est responsable de l'application du présent règlement et est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer le respect.

Le conseil autorise de façon générale le directeur du service des travaux publics ou son adjoint à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et, en conséquence, autorise ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

Des poursuites pourront également avoir lieu advenant que la neige déposée sur les bornes-fontaines nuise au service de sécurité incendie en cas d'urgence.



Merci de votre collaboration!

APPEL DE CANDIDATURES

PRIX DU PATRIMOINE

Régions de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches

Candidatures acceptées entre
le 10 janvier et le 1er mars 2022

Formulaire en ligne
prixdupatrimoine.ca


LES PRIX DU PATRIMOINE
Régions de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches

ARRIVAGE DE PRODUITS ET MATIÈRES REÇUS À L'ÉCO-CENTRE POUR L'ANNÉE 2021

Tubes fluorescents de 1 pied à 4 pieds.....	292 unités
Matériel électronique	5011 kg
Peinture	2009 kg
Peinture aérosols	31 kg
Produits aérosols divers.....	28 kg
Huiles usées	827 kg
Huiles végétales usées	39 kg
Filtres à l'huile.....	19 kg
Antigel.....	59 kg
Produits inorganiques acides.....	3 kg
Produits inorganiques base	47 kg
Matières toxiques inorganiques	2 kg
Piles.....	268 kg
Produits industriels organiques	220 kg
Produits organiques divers	306 kg

TOTAL DES MATIÈRES RECYCLÉES : 8869 kg (19 552 lbs)



LOCAL À LOUER À PLACE FRANCOEUR

Il reste un local à louer à place Francoeur, 94, rue Principale : **local 5** **212 pi²** **499.79 \$/ mois**

Pour information : 418 881-3996, poste 232.

NE CONFONDONS PAS TOILETTES ET POUBELLES

Lingettes, protections périodiques, produits chimiques, médicaments.

ÇA BOUCHE LES CANALISATIONS
ÇA POLLUE
ÇA CRÉE DES PANNES AU NIVEAU DES POMPES DE LA STATION D'ÉPURATION
C'EST PUNISSABLE

A

RÉCUPÉRATION DE PLASTIQUE AGRICOLE

POUR ASSURER UNE AGRICULTURE DURABLE DANS NOTRE RÉGION

Deux façons de recycler à la ferme: collecte en sacs et compression des plastiques aux points de dépôts

- Secouer afin d'enlever le maximum de débris
- Placer les plastiques directement dans un sac Agrirécup et bien l'attacher avec une corde
- Rapporter aux points de dépôts

POINTS DE DÉPÔTS DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Écocentre de Saint-Flavien
 100, route de la Côte, Saint-Flavien
 418-525-5000 poste 205
 T-1 V-100-100

Curvis Coopérative Parisville
 Nouveau!
 100, route 180 Nord
 418-525-4000 poste 205
 L-1 V-100-100

Avantis Coopérative Saint-Narcisse-de-Berriaville
 420, rue Saint-Félix
 418-525-5000 poste 205
 T-1 V-100-100

MRC Lotbinière

L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Nous commençons une nouvelle année et nous sommes encore dans les mesures sanitaires et se foutu COVID, mais nous sommes des Québécois et Québécoises et nous sommes forts.

L'hiver vient de commencer et le froid reste à nos portes. Malgré toutes ces mesures, notre boutique est ouverte et nos bénévoles travaillent pour trier et vendre notre marchandise.

Nous vous encourageons à venir nous voir les mardis de 10 h à 16 h, les jeudis de 18 h à 20 h 30 et les 2^e et 4^e samedi de 10 h à 16 h.

Nous voulons remercier la générosité du ministre des Finances, Aide Alimentaire Lotbinière, les gens qui ont acheté des cartes cadeaux de la Guignolée du IGA, les Scouts, les donneurs anonymes, les pharmacies Brunet et Jean Coutu, Marché Ami (Alimentation Beauchesne), Rossy, Dollorama, la Maison des Ainés et le Subway de Saint-Apollinaire. Nous voulons souligner les heures de travail des bénévoles qui ont aidé à faire un succès pour la distribution des 66 paniers de Noël à des résidents de notre communauté. Nous avons aidé 110 personnes au total, dont 48 enfants et plusieurs personnes seules. Nous voulons surtout remercier nos pompiers et leur famille d'avoir fait la distribution. Un GROS merci à VOUS TOUS !!!!

Si vous avez quelques heures à donner et que vous voulez faire partie d'une équipe exceptionnelle, appelez-nous au 418 881-2179 ou passez nous voir au 9, rue Industrielle. Nous avons toujours besoin de personnes qui veulent faire une différence dans notre communauté.

Bonne et heureuse année!

À bientôt,
 Les bénévoles de L'Entraide
 de Saint-Apollinaire



COMPOSTAGE

**PROCHAINE COLLECTE
DU BAC BRUN**

**Semaine du
21 février 2022**



CERCLE DE FERMIÈRES



Bon début d'année à toutes et à tous, au nom du Cercle de Fermières Saint-Apollinaire!

Comme tout le Québec, nous sommes à nouveau confrontées au confinement et par le fait même, au ralentissement de nos activités afin de respecter les mesures sanitaires actuellement en vigueur.

Cela dit, nous encourageons les membres de notre organisme au même titre que de notre communauté à soutenir leur passion pour les arts textiles dans le confort de la maison, en attendant de pouvoir se retrouver. Par exemple, nos membres ont tricoté jusqu'à maintenant plus de 25 petites couvertures pour les bébés hospitalisés au CHUL. Le projet solidaire se poursuit! N'hésitez pas à vous joindre à nous si vous êtes intéressées à tricoter pour une bonne cause : communiquez avec nous par courriel ou sur notre page Facebook pour plus de détails et pour obtenir un patron si vous le désirez.

Concernant les pièces du concours d'artisanat textile des Cercles de Fermières du Québec, sachez que cette initiative est désormais participative : toutes les pièces réalisées seront considérées par les membres du jury au moment voulu. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez de l'intérêt pour une catégorie en particulier, ou si vous désirez vous initier à une nouvelle technique pour cette occasion. Des cahiers sont disponibles au local.

Malheureusement, les vendredis créatifs sont suspendus pour l'instant. Dès que les mesures sanitaires pourront être assouplies, le Cercle reprendra son agenda normal. Prenez bien soin de vous, et à bientôt!

Stéphanie Bélanger
Conseillère no 2
Responsable des communications
CommRecr.Fed10.ST-APOLLINAIRE@cfq.qc.ca



Des lunettes pour tous!

Où ?

À L'Oasis de Lotbinière au 17 rue des Érables à St-Flavien (en face de la Salle des Lions)

Qui ?

Toute la population de Lotbinière

Quand ?

Lundi 31 janvier 2022

Lundi 21 février 2022

Lundi 21 mars 2022

Déplacé au mardi 19 avril 2022 (Pâques)

Lundi 16 mai 2022

Lundi 20 juin 2022

Obtenez des lunettes à moindre coût dans la MRC de Lotbinière, lors des visites du Marchand de lunettes dans les locaux de L'Oasis !

Une économie moyenne de 70%

Comment ? Ayez la prescription de votre optométriste en main. Vous devez prendre rendez-vous en téléphonant au **561-983-3883**. Prévoyez un délai de 4 semaines pour la réception de vos montures et le paiement doit s'effectuer le jour de la livraison.

Le Marchand de Lunettes, c'est :

Des lunettes de qualité et garanties permettant des économies substantielles.

Des lentilles ophtalmiques adaptées à vos besoins.

Une grande sélection de montures.

Un service courtois et personnalisé.

Des lunettes à moindre coût pour les personnes recevant de l'aide sociale.

Reçus valides pour les assurances.

Pour informations supplémentaires : www.marchanddelunettes.org

LE
MARCHAND
DE LUNETTES
LUNETTERIE COMMUNAUTAIRE

L'Oasis
DE LOTBINIÈRE
GROUPE COMMUNAUTAIRE ALTERNATIF
EN SANTÉ MENTALE 418-728-2085

Express vers Sainte-Foy 2022

EN SEMAINE DE
Laurier-Station
Saint-Apollinaire
Sainte-Foy

DÉPARTS le matin et le midi :
Laurier-Station à
6 h 15, 6 h 45, 8 h et 11 h 15

RETOURS le midi et le soir :
Sainte-Foy à
13 h, 16 h 10, 17 h et 18 h 10

Internet sans fil
GRATUIT dans l'autobus

POINTS DE VENTE
PROXIM Kirouac et Lavole : 130, boul. Laurier, Laurier-Station
JEAN COUTU : 144, Principale, Saint-Apollinaire

www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884 # 103



Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

Élisabeth dit à son fils Jean :

« Alors que j'étais stérile, le Seigneur m'a permis de t'enfanter. D'un rameau qui semblait mort, le Seigneur a fait surgir la vie. Que son nom soit béni à jamais ». Ainsi pour son Église chez nous.

MESSAGE IMPORTANT, NOUVELLES CONSIGNES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

En suivi du point de presse du 30 décembre dernier, les autorités gouvernementales ont fermé les lieux de culte jusqu'à nouvel ordre, sauf pour la célébration des funérailles. Cependant, le nombre maximal des membres de la famille ne doit pas excéder 25 personnes par contre, le passeport vaccinal n'est pas requis.

Le mode télétravail est maintenant obligatoire, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale de la secrétaire de votre communauté ou encore de communiquer par courriel (voir partie « secrétariats » en bas de page du site Internet de notre paroisse au www.eccle.com)

En terminant, il est important de suivre les actualités pour connaître les développements ou encore, de consulter notre site Internet où nous vous informerons des consignes en cours.

Nous vous remercions pour votre compréhension et collaboration!



Jardins
commémoratifs
de Sainte-Élisabeth

BUREAU ADMINISTRATIF :
1720, rue Principale, Saint-Gilles
418 888-4953
jardins.sainte-elisabeth@hotmail.com
HORAIRE : mardi au vendredi, 9 h à 12 h

CIMETIÈRE ISSOUDUN | CIMETIÈRE SAINT-ANTOINE | CIMETIÈRE SAINT-FLAVIEN |
CIMETIÈRE SAINT-JANVIER | CIMETIÈRE SAINT-OCTAVE | CIMETIÈRE SAINTE-AGATHE |
3 CIMETIÈRES AVEC COLUMBARIUM : SAINT-AGAPIT | SAINT-APOLLINAIRE | SAINT-GILLES

Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre page Facebook est maintenant disponible au [Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth](#)! Venez nous voir! Vous y trouverez les dernières nouvelles, les offres d'emploi, etc.

Avez-vous visité notre site Internet? Vous nous trouverez au jc-se.com.

Les délégués et l'équipe JCSÉ

CLUB FADOQ Les Alouettes

Bonjour à tous,

Veuillez prendre note que toutes les activités sont mises sur pause en attendant les nouvelles directives du gouvernement.

Joscelyn Huot
Président

POUR LES COLLECTIONNEURS D'ÉPINGLETTES



La Municipalité offre **gracieusement** une épinglette des armoiries de Saint-Apollinaire à tous les citoyens et citoyennes de Saint-Apollinaire qui le désire.

Vous n'avez qu'à passer à la réception et en faire la demande.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE ANNUELLE – CUMULATIF 2021

COMMUNAUTÉ	MONTANT REÇU	OBJECTIF PAR COMMUNAUTÉ	% ATTEINT
Saint-Agapit (CVA/Chauffage/Patrimoine)	71 776 \$	72 000 \$	99 %
Ste-Agathe (CVA/Chauffage/Patrimoine)	37 098 \$	50 000 \$	75 %
St-Antoine (CVA/Chauffage/Patrimoine)	54 015 \$	48 000 \$	113 %
Saint-Apollinaire (CVA/Chauffage/Patrimoine)	45 290 \$	67 000 \$	68 %
Saint-Gilles (CVA/Chauffage/Patrimoine/ autres dons)	30 815 \$	45 000 \$	68 %
St-Octave (CVA/autres dons)	9 067 \$	13 000 \$	70 %
St-Flavien (CVA/Chauffage/Patrimoine)	92 178 \$	101 000 \$	92 %
- Laurier-Station : 43 138 \$ - Saint-Flavien : 27 160 \$ - Joly : 12 125 \$ - Issoudun : 9 755 \$			
TOTAL :	340 239 \$	396 000 \$	86 %

PROCÈS-VERBAUX – DÉCEMBRE ET JANVIER

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 13 DÉCEMBRE 2021

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal, la Municipalité doit adopter ses prévisions budgétaires avant le 31 décembre de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 soient adoptées telles que présentées :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS

Taxes	8 617 751 \$
Paiement tenant lieu de taxes	105 826 \$
Services rendus aux organismes municipaux	57 649 \$
Services rendus	704 666 \$
Imposition de droits	759 900 \$
Amendes et pénalités	50 000 \$
Intérêts	62 000 \$
Autres revenus	30 000 \$
Transferts	620 243 \$
TOTAL DES REVENUS	11 008 035 \$

DÉPENSES

Administration générale	1 410 492 \$
Sécurité publique	1 880 322 \$
Transport	2 686 162 \$
Hygiène du milieu	2 566 654 \$
Santé et bien-être	14 200 \$
Aménagement, urbanisme et développement	816 299 \$
Loisirs et culture	1 544 307 \$
Frais de financement	261 903 \$
TOTAL DES DÉPENSES	11 180 339 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement	(2 078 021 \$)
Remboursement de la dette LT	788 087 \$
Affectations activités d'investissement	1 117 630 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES

0 \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Sécurité publique	48 500 \$
Transport	1 068 170 \$
Hygiène du milieu	165 000 \$
Loisirs et culture	164 500 \$
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 446 170 \$

AFFECTATIONS

Activité de fonctionnement	1 117 630 \$
Transfert carrières/sablières	328 540 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	1 446 170 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES

0 \$

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022, 2023 ET 2024

PROGRAMME TRIENNAL 2022, 2023 ET 2024

DÉPARTEMENT	2022	2023	2024
Service administratif	0 \$	0 \$	0 \$
Service incendie			
Identification des adresses rurales	28 500 \$	28 500 \$	28 500 \$
Borne sèche en milieu rural	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Service de la voirie			
Pavage	800 000 \$	800 000 \$	800 000 \$
Remplacement de ponceaux	80 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Investissement au DEL pour luminaires	50 000 \$	0 \$	0 \$
Remplacement poteaux et enseignes des noms de rue	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Construction piste multifonctionnelle, achat balises et chicane	210 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Remplacer glissières de sécurité	0 \$	0 \$	55 000 \$
Rechargement de route	0 \$	0 \$	52 000 \$
Prolongement des services rue Industrielle	0 \$	3 000 000 \$	0 \$
Réfection route 273 avec piste multifonctionnelle	0 \$	600 000 \$	0 \$
Réfection rue Principale (de rue Côté au rang Gaspé)	700 000 \$	0 \$	0 \$
Réfection des rues Industrielle, Rousseau et Masse	1 400 000 \$	0 \$	0 \$
Réfection des infrastructures des rues	0 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Véhicule	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$
Service hygiène du milieu			
Recherche en eau	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
Nettoyage de puits	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Service d'urbanisme			
Plan d'aménagement	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Service des loisirs			
Patinoire couverte réfrigérée	4 000 000 \$	0 \$	0 \$
Jeux d'eau	350 000 \$	0 \$	0 \$
Zamboni	50 000 \$	0 \$	0 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le programme triennal en immobilisation tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE

10 JANVIER 2022

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 920-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de réviser sa réglementation afin de l'adapter aux formes plus intensives d'occupation du territoire, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de modifier et de préciser l'usage des remises desservant une habitation multifamiliale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 920-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 920-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part d'un promoteur immobilier afin de permettre l'usage habitation multifamiliale (H-4) maximum de 20 logements, dans la zone 196C en bordure de la route 273;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 922-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement no 250-1996 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU se compose de 5 membres résidents de la municipalité et de deux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE Monsieur Keven Gosselin ne renouvellera pas son mandat au sein du CCU;

ATTENDU QUE Madame Maude Deslauriers-Talbot a manifesté son intérêt à faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Madame Maude Deslauriers-Talbot à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

Le conseil municipal remercie Monsieur Keven Gosselin pour son excellent travail tout au long de son mandat.

Adopté à l'unanimité.

ENGAGEMENT DES PRÉPOSÉS À L'ARROSAGE ET À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour l'entretien des patinoires extérieures pour l'hiver 2022 est parue sur le site internet et le Facebook de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'employé engagé sera Joël Bélanger Bergeron; celui-ci sera responsable de trouver ses coéquipiers pour l'aider dans ses tâches;

ATTENDU QUE, sous la supervision du directeur des loisirs, Dany Lamontagne, les tâches faites par les préposés seront :

- Arrosage des patinoires les soirs et les nuits au besoin.
- Entretenir au besoin, avec le tracteur et la zamboni, les glaces les soirs et la fin de semaine.
- Exécuter toutes autres tâches qui pourraient améliorer la qualité de la glace ou améliorer l'expérience des patineurs.

▪ Produire une facture mensuelle.

ATTENDU QUE les préposés seront rémunérés 27 \$/heure et qu'ils seront payés une fois par mois, sur réception d'un rapport de temps travaillé;

ATTENDU QUE les préposés, étant travailleurs autonomes, seront responsables de leurs obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter Joël Bélanger Bergeron à titre d'assuré additionnel, ainsi que son équipe d'employés, exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET JEUX D'EAU

ATTENDU QUE les jeux d'eau ont dû être démolis pour l'aménagement de la nouvelle patinoire couverte;

ATTENDU QU'il est prévu de réinstaller de nouveaux jeux d'eau au parc Terry-Fox;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'exécution de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o en ce qui a trait au projet jeux d'eau.

Adopté à l'unanimité.

ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL (SALLES DE BAIN ET VESTIAIRES)

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager pour les salles de bain et les vestiaires du centre Multifonctionnel est échu depuis le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer l'entretien ménager de ces espaces;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit Conciergerie Rive-Sud à 40 \$/h pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder le contrat d'entretien ménager au seul soumissionnaire, soit Conciergerie Rive-Sud, au coût mentionné ci-dessus, selon les modalités inscrites au devis d'entretien ménager, pour une période de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 917-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 806-2017

ATTENDU QUE le Règlement no 806-2017 est entré en vigueur le 11 septembre 2017;

ATTENDU QU'un bâtiment commercial sera construit au 80, route de l'Ornière, et qu'il devient nécessaire de déneiger la route de l'Ornière jusqu'au rang Gaspé;

ATTENDU QUE de nouvelles rues seront construites dans la phase II du développement résidentiel « Le Jardin des Geais-Bleus »;

ATTENDU QUE des sections de la piste multifonctionnelle seront ajoutées sur la rue Chainé et sur la rue du Geai-Bleu;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 décembre 2021 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 917-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE PAVAGE 2022

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'exécution des travaux de pavage 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis, la surveillance de travaux et pour le dépôt de demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS – PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'ANCOLIE

ATTENDU QUE le centre de la petite enfance L'Envol a déposé un projet au ministère de la Famille pour la construction d'une nouvelle installation de 80 places subventionnées à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le centre de la petite enfance L'Envol a demandé à la Municipalité de Saint-Apollinaire de lui céder un terrain pour s'établir sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite contribuer à l'objectif de réussite de développement de nouvelles places pour les parents dans un milieu de garde éducatif de qualité;

ATTENDU QUE la Municipalité consent à céder un terrain sur la rue de l'Ancolie pour l'établissement d'un nouveau centre de la petite enfance;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite prolonger la rue de l'Ancolie pour localiser le nouveau centre de la petite enfance sur une partie du lot 6 336 236;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les services professionnels reliés à un tel projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis, la surveillance de travaux et pour le dépôt de demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

ENGAGEMENT À EFFECTUER LES MESURES CORRECTIVES QUANT AUX EXIGENCES DE REJET DE LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU QUE dans le cadre de la demande d'autorisation pour le développement Jardin des Geais bleus (Phase 2 à Saint-Apollinaire), le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) demande de confirmer les mesures correctives prévues par la Municipalité afin d'assurer que les exigences de rejet pour les MES et le phosphore total à la station d'épuration soient respectées;

ATTENDU QU'un rapport d'une visite de diagnostic du système de SMBR-Étangs a été émis par Mabarex le 27 septembre 2021 (N° 7017). La visite de la station d'épuration a été réalisée le 13 juillet 2021. Les principaux objectifs de cette visite étaient de constater l'état de l'ensemble de la filière de traitement et d'évaluer les rendements. Les recommandations sont présentées à la fin du rapport pour les différentes sections de la station d'épuration (prétraitement, SMBR et les étangs);

ATTENDU QUE la Municipalité confirme que les recommandations de Mabarex énumérées ci-dessous sont réalisées :

Prétraitement

- Remise en fonction de l'aération dans le dessableur;
- Retirer les boues flottantes au niveau de la goulotte, par exemple avec un aspirateur industriel.

SMBR

- Déplacer le point de dosage du sulfate ferrique vers la sortie des SMBR, idéalement le coagulant devrait être ajouté directement dans la deuxième section de chaque SMBR pour assurer un maximum de brassage;
- Le rendement des SMBR pourrait être évalué en procédant aux analyses suivantes présentées dans le tableau 2. (*Les analyses requises dans le tableau 2 ont été envoyées à Mabarex. La Municipalité est en attente des résultats du rendement suite à la transmission des analyses.*)

Étangs

- Le rendement des étangs pourrait être amélioré en retirant les algues flottantes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à réaliser les recommandations restantes mentionnées ci-dessous d'ici le 15 mai 2022 et démontrer que les normes seront respectées suite à la mise en place de ces mesures d'ici le 1^{er} juin 2022.

SMBR

- Nettoyage des rampes d'aération et des grilles; (*Deux méthodes sont présentement envisagées pour effectuer le nettoyage requis. La Municipalité est en attente d'une confirmation de la méthode à prioriser par Mabarex afin de poursuivre cette étape.*)
- Le rendement des SMBR pourrait être évalué en procédant aux analyses suivantes présentées dans le tableau 2. (*Des ajustements seront prévus par la Municipalité selon les résultats du rendement des SMBR.*)

Étangs

- Idéalement, un travail devrait être réalisé pour comprendre pourquoi les trois étangs sont envahis par des algues chaque année; (*La Municipalité a prélevé des échantillons d'eau et transmis les résultats des analyses à Mabarex et est en attente des conclusions de Mabarex afin de poursuivre le diagnostic.*)

Selon les taux de rejet mesurés pour le phosphore total et les MES après la mise en place des mesures correctives, la Municipalité effectuera des ajustements supplémentaires si nécessaire afin de respecter les exigences de rejet de la station d'épuration.

La Municipalité autorise la transmission du rapport de la visite de diagnostic N° 7017 de Mabarex et une copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Adopté à l'unanimité.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 7 MARS

Matières acceptées dans le bac de récupération
Contenants, emballages, imprimés et journaux

PAPIER ET CARTON

- journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- boîtes de carton
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak™)

PLASTIQUE

- bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :

- bouchons et couvercles
- sacs et pellicules d'emballage

VERRE

- bouteilles et pots, peu importe la couleur

MÉTAL

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- boîtes de conserve
- bouchons et couvercles

RÉCUPÉRER PLUS ET MIEUX
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC Québec
en partenariat avec le
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES
RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Chaudage au bois:

COMMENT DISPOSER DES CENDRES

Saviez-vous que la chaleur dégagée par les cendres chaudes figure parmi les dix premières sources de chaleur identifiées par les pompiers, lors de la recherche des causes et circonstances des incendies ?

Voici quelques conseils du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour disposer des cendres de votre poêle à bois, ou de votre foyer, de façon sécuritaire :

- Videz régulièrement les cendres du foyer ou du poêle à bois;
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes;
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible;
- Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone; il importe d'entreposer celles-ci à l'extérieur de la maison ou du garage;
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile;
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tels le bac de matières organiques ou la poubelle. À cet effet, consultez également les recommandations de votre Municipalité;
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage;
- Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

Source : Ministère de la Sécurité publique (MSP), www.securitepublique.gouv.qc.ca

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Julie Paré, secrétaire administrative - taxation
227	Jonathan Moreau, maire
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment
240	Josée Martineau – secrétaire administrative - comptabilité

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com



SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage

Centre Multifonctionnel



20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale

Ordures ménagères

Tél. : 418 881-3996, poste 222

Directrice de la Régie : Mélanie Boily



Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h à 12 h
Mardi : 13 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 9 h à 11 h
et 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi : 15 h 30 h à 20 h 30
Samedi : 9 h à 12 h
Lundi et vendredi : FERMÉE



Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du service incendie : Martin Miller

